



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 25 MAI 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 19 Mai 2021, s'est réuni au gymnase des Ebeaux - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS *procuration*

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marie TERRASSON (suppléant)

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 23 Absents : 5

Secrétaire de séance : Mme Nathalie HENRY

Date d'affichage : 27 MAI 2021

OBJET : EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA STRUCTURE, SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES

EVOOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA STRUCTURE, SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES

Monsieur le Président explique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à l'arrivée du nouveau Directeur, un travail a été engagé visant à optimiser le fonctionnement de la structure à moyen terme, afin d'apporter dynamisme, stabilité et meilleure efficacité à l'organisation. Les objectifs suivants sont visés pour :

- stabiliser la structure et valoriser les équipes, en recherchant un management bienveillant,
- renforcer les compétences, favoriser l'autonomie et chercher la transversalité pour une structure plus performante capable de répondre à des défis plus ambitieux,
- améliorer la planification et la coordination, pour garantir aux élus transparence et efficacité dans les actions menées,
- accompagner la mise en œuvre du projet politique dans le cadre de l'organisation administrative.

Ce premier temps de réorganisation vise à :

- Retoucher l'organigramme, pour donner plus de responsabilités aux cadres, en structurant une équipe de Direction Générale de 3 personnes, avec l'appui de l'assistante du Président, ainsi qu'une équipe de responsables de services. Les responsables de services sont positionnés en catégorie A ou B.
- Apporter des renforts à l'organisation pour répondre à des besoins et notamment :
 - o Dans le domaine scolaire, où le recrutement d'un responsable service (de catégorie B) semble indispensable afin d'assurer le suivi des 31 ATSEM et des 11 écoles. Il aura également un rôle d'appui à la DRH.
 - o Dans le domaine technique, où il y a un besoin de réponse aux multiples projets de construction en cours (exemple : finalisation du gymnase + 4 écoles en projet) ; pour cela la transformation d'un poste de catégorie C en catégorie B est envisagée afin d'appuyer le responsable de service.
 - o Dans le domaine des politiques territoriales, où il est nécessaire de répondre aux nouvelles compétences (mobilité) et aux enjeux du territoire (environnement, foncier, logement, économie, etc.) pour lesquels il n'y a actuellement aucun poste de travail dédié. Pour ce faire, il est proposé dans un premier temps :
 - la transformation de l'emploi d'ambassadeur du tri, auparavant à mi-temps, dans le cadre d'un poste de catégorie B destiné à assurer le suivi de la politique environnementale,
 - ainsi que le recrutement, sur un poste de catégorie A ou B, d'un chargé de mission « petites villes de demain ». Ce poste devrait être mutualisé avec la commune de Cruseilles et assurer le suivi de ce dossier, sachant qu'à la CCPC il sera également positionné sur des missions relevant des thématiques foncier et logement.

Il pourrait bénéficier d'un subventionnement de l'Etat à hauteur de 75 %, mais les modalités d'organisation du poste avec l'Etat et la commune de Cruseilles restent encore à préciser, et feront l'objet d'une information ultérieure.

- Engager un plan d'action visant à améliorer l'efficacité des services. Ainsi, à court terme, il est proposé une mission d'accompagnement par un vacataire pour les services finances et ressources humaines. Cette mission doit permettre de faire évoluer certains fonctionnements (meilleure utilisation des logiciels métiers, formation, nouvelles procédures, etc.) Les résultats de cette mission seront présentés au Bureau communautaire.

Enfin, il est prévu l'engagement d'un travail de fond sur le tableau des effectifs et l'organisation RH. Il vise notamment à clarifier l'organisation (recalage des profils de poste et de l'organigramme) mais aussi à sécuriser les recrutements et la passation des contrats, cette thématique étant sujette à de nombreux recours.

L'idée est également d'apporter plus de transparence aux élus (présentation d'un organigramme précis et d'un tableau des emplois et effectifs lisibles), tout en essayant de trouver une souplesse de fonctionnement permettant d'éviter toute lourdeur administrative. Une présentation du tableau des effectifs re-clarifié et de l'organigramme sera effectuée devant le Conseil Communautaire à l'automne.

Dans l'immédiat, et afin de garantir la sécurité juridique, il est proposé au Conseil Communautaire de re-délibérer sur certaines modifications de poste :

- Relance d'un poste de responsable de service des ressources humaines, sur un emploi de la filière administrative et un grade de catégorie A ou B, suite à une fin de contrat.
- Relance d'un poste de responsable des services eau et assainissement, sur un emploi de la filière technique et un grade de catégorie A ou B, suite à une fin de contrat.
- Relance d'un poste d'agent de maîtrise, sur un emploi de la filière technique et de catégorie C, suite à une fin de contrat.
- Création d'un poste d'adjoint administratif au secrétariat des services techniques, sur un poste de catégorie C, suite au départ en retraite d'un agent (catégorie B). Il est proposé dans l'immédiat de conserver ce poste de catégorie B dans l'éventualité de la réussite d'un agent administratif à la promotion interne sur un poste de rédacteur. La situation sera alors régularisée par la suppression du poste non pourvu.

En synthèse, il est proposé :

- La création d'un poste de « Responsable de service scolaire » ayant également un rôle d'appui à la DRH, sur un emploi de catégorie B issu de la filière administrative, technique ou animation,
- La transformation d'un poste de « Chargé(e) d'opération bâtiment » sur un emploi de catégorie B issu de la filière technique,
- La transformation d'un poste de « Chargé (e) de l'environnement et de l'animation en faveur de la réduction des déchets », sur un emploi de catégorie B issu de la filière administrative, technique ou animation ; cette création de poste entraînera la suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet,
- La création d'un poste de chargé de mission « petites villes de demain », mutualisé avec la commune de Cruseilles, sur un emploi de catégorie A ou B relevant de la filière administrative ou technique,
- La confirmation d'un poste de « Responsable de service des ressources humaines », sur un emploi de catégorie A ou B relevant de la filière administrative,
- La confirmation d'un poste de « Responsable des services eau et assainissement », sur un emploi de catégorie A ou B relevant de la filière technique,
- La création d'un poste d'adjoint administratif » sur un emploi de catégorie C relevant de la filière administrative, visant à remplacer un poste de rédacteur partant en retraite.

Envoyé en préfecture le 26/05/2021

Reçu en préfecture le 26/05/2021

Affiché le 27 MAI 2021

ID : 074-247400112-20210525-D_2021_54-DE

2021-54 DRH/ EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA STRUCTURE, SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES

L'ensemble de ces postes sont prévus sur un temps complet, avec une rémunération et un déroulement de carrière correspondant au grade susmentionné. En cas de recherche infructueuse de candidats, ils pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'Article 3-3 disposition n°2 loi 84-53.

Enfin, il est proposé la création, pour une durée de 4 mois, d'un poste de vacataire visant à accompagner les services finances et ressources humaines dans la mise en place d'un plan d'action permettant d'optimiser le fonctionnement. Ce poste de vacataire sera envisagé sur un grade de catégorie A de la filière administrative, sur la base d'un temps non complet plafonné à 50 %.

Monsieur le Président invite le Conseil à se prononcer sur ces créations et suppressions d'emplois.

**Le Conseil communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **PREND ACTE** des propositions d'évolution de l'organigramme et de l'organisation de la structure, visant à améliorer l'efficacité de la CCPC, et des démarches engagées pour ce faire
- ➔ **DECIDE** les créations, transformations et suppressions de postes exposées ci-dessus
- ➔ **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au Budget
- ➔ **CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement, et notamment l'engagement des recrutements dans le cadre des règles en vigueur, et éventuellement l'ensemble des signatures de contrats de travail s'il s'avérait nécessaire de recourir à des recrutements de contractuels

Acte certifié exécutoire le : 27 MAI 2021
Le Président
Xavier BRAND

